

DÉLIBÉRATION du conseil municipal de la commune d'AUSOIS

Séance du JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Nb de conseillers		Vote	
En exercice :	15	POUR	14
Présents :	10	CONTRE	0
Votants :	14	Abstention	0

Délibération N°2025.0146

Secrétaire de séance : Françoise RICHARD.

Date de la convocation : 03 décembre 2025

Objet : tarifs EAU 2026.

L'An deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'AUSOIS, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOYER, maire.

Etaient présents : Madame Françoise RICHARD et messieurs Maurice BODECHER, Hervé GOMES-LEAL, Jean-Louis VIGNOUD, adjoints,
Mmes Julie ARNAUD, Claudette PAYERNE-BACCARD, Myriam COUVERT.
Messieurs Jean-Jacques AGUSTIN, Philippe REVEILHAC.

Absents/excusés Mesdames Camille COL, Jean-Marie FRESSARD (procuration à Jean-Louis VIGNOUD), Cédric PERILLAT-MERCEROZ (procuration à Stéphane BOYER), Adrien PEYRE DE GROLEE VIRVILLE (procuration à Philippe REVEILHAC), Hervé RATEL (procuration à Julie ARNAUD)

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise RICHARD adjointe aux finances.

Celle-ci rappelle les enjeux liés à la ressource en eau potable ainsi que les études et travaux qui devront être entrepris sur la régie de l'eau afin de maintenir une ressource abondante et de qualité pour l'ensemble de la population. Pour faire face aux enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et poursuivre la modernisation du service, la commission des finances propose au conseil municipal les tarifs suivants pour 2026 :

Redevance annuelle fixe (eau potable) par unité de consommation	
logement	70.00 € HT par logement (UC)
Hôtels-restaurant	1 X 70.00 € HT par tranche de 20 lits + 1 X 70.00 € HT pour le restaurant
Centres de vacances, gîte, maison d'hôtes, hôtel sans restaurant	1 X 70.00 € HT par tranche de 20 lits
Chalets/refuges	1 X 70.00 € HT par tranche de 20 lits
Commerce (hors hôtel, restaurant)	70.00 € HT par commerce
Camping	1 X 70.00 € HT par tranche de 10 emplacements

Redevance au m3 consommé (eau potable)	
jusqu'à 100 m3, le m3	0.75 € HT
au-delà de 100 m3, le m3	0.95 € HT

A ces tarifs, viendront s'ajouter, à partir du 1^{er} janvier 2026, sur toutes les factures d'eau les « nouvelles redevances » fixées par l'Agence de l'EAU, à savoir :

- | | |
|---|-------------------------|
| 1/ redevance pour performance des réseaux d'eau potable | 0.054€ HT du m3 facturé |
| 2/ redevance pour la consommation d'eau potable | 0.39€ HT du m3 facturé. |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte les tarifs de l'eau tels que ci-dessus proposés, pour 2026

DIT que la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour consommation d'eau potable seront facturées aux abonnés en 2026, selon les montants ci-dessus proposés par AE.

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.



Stéphane BOYER
Maire d'AUSOIS



Françoise RICHARD,
Secrétaire de séance